



RÉVÉLATION DES FAITS

Par un élève et/ou les familles :

- En en parlant à un adulte de l'établissement
- Mail à un adulte de l'établissement



Par un professionnel :

- En informant la direction de l'établissement



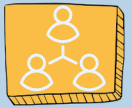
- Information à la direction de l'établissement

- Le chef d'établissement, son adjoint, l'équipe médico-sociale ou une CPE recueille les informations

➔ Recours éventuel à la grille des signaux faibles



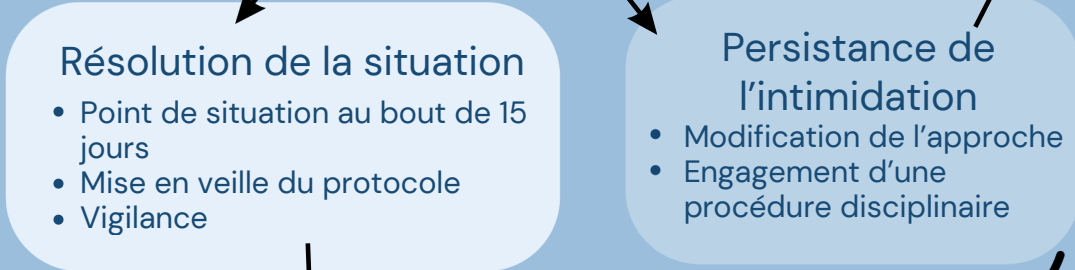
PHASE DIAGNOSTIC



PHASE TRAITEMENT



PHASE DE SUIVI



PHASE DE CLOTURE

